

COMMUNE DE DISON

PROGRAMME DE GESTION DURABLE DE L'AZOTE EN AGRICULTURE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En vertu des dispositions du livre 1^{er} du Code de l'Environnement
(Catégorie A.2)

Auteur du Programme : le Service public de Wallonie, Agriculture,
Ressources naturelles et Environnement.

Durée de l'enquête : du 16 août au 30 septembre 2022.

Le dossier est consultable à l'Administration communale :

- au service du secrétariat, du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures ;
- les lundis, de 16 heures à 20 heures **sur rendez-vous pris au plus tard 24 heures à l'avance au 087/39.33.82.**

Les réclamations et observations écrites peuvent être adressées à l'Administration communale de Dison, rue Albert 1er, 66, 4820 Dison avant le 30 septembre 2022.

La séance de clôture de l'enquête publique sera organisée le 30 septembre 2022, à 11 heures, en la salle du Conseil de l'Administration communale, rue Albert 1^{er}, 66 à Dison.

A Dison, le 8 août 2022

Par ordonnance :

La Directrice générale,

la Bourgmestre

M. RIGAUX

V. BONNI